56

Mission Permanente
République d'Angola
Genève

Intervention de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Apolinário Correia, Représentant d'Angola à l'examen Périodique Universel de la République du Cap Vert

Mardi 23 avril 2013

Mr. le Président,

La République d'Angola souhaite la bienvenue à la délégation du Cap vert, conduite par S.E. Mr, Carlos Lopes Correia, Ministre de la Justice.

La République du Cap Vert a depuis la présentation de son dernier rapport dans le cadre du 1er Cycle de l'EPU en 2008, a consacré d'énormes efforts et a accompli des progrès remarquables dans la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Droits de l'Homme.

En effet, depuis la présentation du dernier rapport, le Cap Vert a ratifié et signés plusieurs instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toute formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le protocole facultatif à la Convention contre la torture, même s'il reste encore des défis à relever dans certains domaines.

Mr. le Président,

La République d'Angola salut en outre la création du Conseil national de la condition de déficience, organe consultatif, chargé du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de la protection des droits de l'homme des groupes les plus vulnérables.

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Rue de Lausanne 45-47 - 1201 Genève
Tel. 004122 732 30 60 - Fax 004122 732 30 72 - E-mail: contact@mission-angola.ch

La République d'Angola se félicite également des réformes politiques entreprises par le gouvernement du Cap Vert suite aux recommandations du 1er EPU qui ont abouti à l'adoption de la loi qui considère la violence basé sur le genre comme crime public, et la stratégie national pour les personnes âgées.

En conclusion, la République d'Angola encourage le gouvernement du Cap Vert de continuer dans cette voie, en vue de développer d'avantages des capacités dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et appeler au Haut Commissariat des Nations Unies et la Communauté internationale en général de soutenir ces efforts.

Je vous remercie Mr le Président.

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Rue de Lausanne 45-47 - 1201 Genève
Tel. 004122 732 30 60 - Fax 004122 732 30 72 - E-mail: contact@mission-angola.ch